

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du 2 juin 2009 du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 16 juin 2009 à 19 h 40 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Denis Émond	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Yvon Geoffroy	Madame Line Lecours
Monsieur Alain Gervais	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Réal Julien	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Serge Lafontaine	Madame Nicole Trudel

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

Messieurs les commissaires Yvon Geoffroy et Marco Trottier ont quitté à 22 h 15 alors que monsieur le commissaire Mario Lebel a quitté à 22 h 30.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Renaud Lévesque, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières
Monsieur Gilles Renaud	Directeur de l'École forestière de La Tuque par intérim

Dans l'assistance, la présence est constatée d'une citoyenne, madame Isabelle Deveault.

Président(e)

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et de procès-verbaux de séances du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 259 0609 : Madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0609-06 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

- 5.1 Félicitations.
- 6.1 Félicitations.
- 6.2 Condoléances.

Adopté unanimement

Approbation de
procès verbaux

RÉSOLUTION 260 0609 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie des procès-verbaux de la séance d'ajournement du 26 mai 2009 et de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2009 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

QUE les procès-verbaux de ces séances, décrits aux documents 0609-07 et 0609-08, soient approuvés tels que rédigés.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame la présidente Danielle Bolduc invite la personne présente à prendre la parole.

Sur ce, madame Isabelle Deveault mentionne qu'elle est présente afin de connaître les affectations du personnel de direction des établissements. Madame Bolduc indique que ce sujet est prévu à l'article 4.4 de l'ordre du jour et qu'elle aura ainsi l'information désirée à ce moment.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par la Direction générale. Des recommandations sont alors successivement soumises par monsieur Claude Leclerc.

Plan triennal 2009-
2010 à 2011-2012
– Liste des écoles
et des centres
2009-2010 – Actes
d'établissement
2009-2010

RÉSOLUTION 261 0609 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'à chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que les études et les consultations requises préalablement à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, de la liste des écoles et des centres ainsi que sur les actes d'établissement ont été faites;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soient adoptés:

- ✓ le « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2009-2010 à 2011-2012 », décrit au document 0609-09;
- ✓ la « Liste des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes 2009-2010 », décrite au document 0609-10;
- ✓ les « Actes d'établissement 2009-2010 », décrits au document 0609-11.

Adopté unanimement

Plan d'effectif de la catégorie de direction d'école et de centre 2009-2010

RÉSOLUTION 262 0609 : CONSIDÉRANT, en référence à la politique de gestion du personnel cadre des écoles et des centres, que des consultations ont été effectuées concernant le plan d'effectif de la catégorie de direction d'école et de centre pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant au plan d'effectif 2009-2010 de la catégorie de direction d'école et de centre;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit adopté le plan d'effectif de la catégorie de direction d'école et de centre pour l'année scolaire 2009-2010 décrit au document 0609-12.

Adopté unanimement

Plan d'effectif de la catégorie des emplois d'administrateurs et de direction de centre 2009-2010

RÉSOLUTION 263 0609 : CONSIDÉRANT, en référence à la politique de gestion des administrateurs, que des consultations ont été effectuées concernant le plan d'effectif de la catégorie des emplois d'administrateur et de direction de centre pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant au plan d'effectif 2009-2010 de la catégorie des emplois d'administrateur et de direction de centre;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit adopté le plan d'effectif de la catégorie des emplois d'administrateur et de direction de centre pour l'année scolaire 2009-2010 décrit au document 0609-13.

Adopté unanimement

Président(e)

Plan d'affectation de la catégorie de direction d'école et de centre 2009-2010

RÉSOLUTION 264 0609 :

CONSIDÉRANT que des consultations ont été effectuées concernant les affectations de la catégorie de direction d'école et de centre pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant aux affectations 2009-2010;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit adopté le plan d'affectation de la catégorie de direction d'école et de centre pour l'année scolaire 2009-2010 tel que décrit au document 0609-14.

Adopté unanimement

Plan d'affectation de la catégorie des emplois d'administrateurs et de direction de centre 2009-2010

RÉSOLUTION 265 0609 :

CONSIDÉRANT que des consultations ont été effectuées concernant les affectations de la catégorie des emplois d'administrateur et de direction de centre pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant aux affectations 2009-2010;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit adopté le plan d'affectation de la catégorie des emplois d'administrateur et de direction de centre pour l'année scolaire 2009-2010 tel que décrit au document 0609-15.

Adopté unanimement

Nomination d'une direction à l'École forestière de La Tuque et au Centre d'éducation des adultes du Haut Saint-Maurice

RÉSOLUTION 266 0609 :

CONSIDÉRANT que le poste de direction à l'École forestière de La Tuque et au Centre d'éducation des adultes du Haut Saint-Maurice sera vacant le 1^{er} juillet 2009;

CONSIDÉRANT qu'un processus de recrutement et de sélection a été appliqué pour combler ledit poste et que le comité de sélection formé en conformité avec la résolution 215 0509 a soumis une recommandation au conseil des commissaires concernant la nomination au poste de direction à l'École forestière de La Tuque et au Centre d'éducation des adultes du Haut Saint-Maurice;

EN CONSÉQUENCE et en tenant compte de la recommandation du comité de sélection, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que monsieur Gilles Renaud soit engagé au poste régulier à temps plein à la direction de l'École forestière de La Tuque et du Centre d'éducation des adultes du Haut Saint-Maurice;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 1^{er} juillet 2009;

Président(e)

QUE cet engagement soit sous réserve des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions de travail des cadres des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Entente de partenariat avec le Festival d'été de Shawinigan

RÉSOLUTION 267 0609 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a développé un partenariat avec le Festival d'été de Shawinigan depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que le Festival d'été de Shawinigan offre une opportunité de visibilité pour les élèves du secondaire qui manifestent des talents dans le domaine des arts de la scène;

CONSIDÉRANT que les écoles secondaire Val-Mauricie, des Chutes et du Rocher ont la possibilité de participer au Festival d'été de Shawinigan par le biais de spectacles en soirée;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que l'entente de partenariat avec le Festival d'été de Shawinigan soit reconduite pour l'édition 2009 en fonction des orientations décrites en annexe;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie avec les autorités du Festival d'été de Shawinigan.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, une résolution de félicitations est adoptée.

Félicitations

RÉSOLUTION 268 0609 : CONSIDÉRANT que monsieur le commissaire Maurice Poudrier est le délégué de la Commission scolaire de l'Énergie au sein du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que cet organisme à but non lucratif a pour rôle premier de susciter la concertation des intervenants régionaux pour la protection et l'amélioration de l'environnement;

CONSIDÉRANT que monsieur le commissaire Maurice Poudrier a récemment été désigné afin d'assumer la présidence du conseil d'administration de cet organisme;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Maurice Poudrier pour sa désignation à titre de président du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de la Mauricie.

Adopté unanimement

Par la suite et eu égard aux sujets présentés par les commissaires, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Félicitations

RÉSOLUTION 269 0609 : CONSIDÉRANT, dans le cadre des galas méritas ou soirées hommage des établissements, qu'un trophée perpétuel de la Commission scolaire de l'Énergie est offert à des élèves dont le rendement scolaire et le développement personnel à l'école ou au centre sont exemplaires;

Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves récipiendaires de ce trophée pour l'année scolaire 2008-2009, à savoir :

- ✓ Olivier Mantha – École secondaire Champagnat;
- ✓ Joanie Cloutier – École secondaire des Chutes;
- ✓ Jolyane Damphousse – École secondaire du Rocher;
- ✓ Valérie Désaulniers – École secondaire Val-Mauricie;
- ✓ Maude Duchemin – École secondaire Paul-Le Jeune;
- ✓ Marc-André Charest – École secondaire Paul-Le Jeune;
- ✓ Kathleen Charette – Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 270 0609 : CONSIDÉRANT que madame Carolyne Nadeau a récemment été élue à la présidence de la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice;

Monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Carolyne Nadeau.

Adopté unanimement

Condoléances

RÉSOLUTION 271 0609 : CONSIDÉRANT que monsieur André Boulanger, conjoint de madame Chantale Cloutier, enseignante, est récemment décédé;

Président(e)

Secrétaire

Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que des condoléances soient adressées à madame Chantale Cloutier et à sa famille.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 272 0609 :

au 17 mai 2009 à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que le 80^e Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec s'est déroulé du 14

CONSIDÉRANT que ce festival donne l'occasion de voir et entendre 10 000 musiciens participants, représentant près de 300 ensembles, qui offrent des prestations musicales tout en mesurant leur savoir-faire dans le cadre de concours et de spectacles;

CONSIDÉRANT que des écoles de la Commission scolaire de l'Énergie se sont illustrées lors de ce festival;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves et au personnel suivant :

École	Prix
École Laflèche Les Archers de Laflèche Élèves de 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année Enseignant : M. Yan Blouin	Note d'argent
École secondaire Val-Mauricie Élèves de l'harmonie de 1 ^{re} secondaire Élèves de l'harmonie de 2 ^e secondaire Élèves de l'harmonie de 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire Enseignant : M. Christian Nault	Note d'argent Note d'argent Note d'argent
École secondaire Champagnat Élèves de l'harmonie de 1 ^{re} secondaire Élèves de l'harmonie de 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire Enseignante : Julie Bournival	Note d'argent Note d'argent

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes).

Transferts d'élèves
2009-2010

RÉSOLUTION 273 0609 :

l'Énergie, que cette dernière doit procéder à des transferts d'élèves en vertu des critères d'inscription qu'elle a établi;

CONSIDÉRANT, en référence à la politique de transferts d'élèves de la Commission scolaire de

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le projet de transferts d'élèves, dans le cadre de l'organisation scolaire 2009-2010 et en fonction de la prévision de la clientèle scolaire au 8 juin, soit adopté tel que déposé et décrit au document 0609-16.

Adopté unanimement

Clientèle officielle
2008-2009 au 30
septembre 2008

RÉSOLUTION 274 0609 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le document 0609-17 relatif à la clientèle scolaire officielle 2008-2009 au 30 septembre 2008 en formation générale jeune.

Adopté unanimement

Poursuivant, des recommandations sont présentées concernant des sujets des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle par monsieur Denis Lampron. Il est donné suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Contrats de
services pour
l'École forestière
de La Tuque

RÉSOLUTION 275 0609 : CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque dispense le programme de Conduite de machineries lourdes en voirie forestière;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ce programme est dispensée sous forme de chantier-école;

CONSIDÉRANT que des contrats de services sont requis;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit autorisée la conclusion des contrats de services avec les entreprises suivantes :

- | | |
|------------------------|---|
| ✓ Gestion N.A. Carrier | – Pelle hydraulique et/ou chargeur frontal; |
| ✓ 9008-1458 Qc inc. | – Bouteur; |
| ✓ 9074-0317 Qc inc. | – Excavatrice; |
| ✓ 9144-0446 Qc inc. | – Excavatrice |

QUE, par suite, la présidente, madame Danielle Bolduc, et le directeur général, monsieur Claude Leclerc, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie ces contrats de services.

Adopté unanimement

Entente FG avec
Emploi-Québec

RÉSOLUTION 276 0609 : CONSIDÉRANT les besoins en services complémentaires pour des élèves de la formation générale des adultes;

Président(e)

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de l'Énergie d'accroître la réussite de ses élèves et de donner un encadrement pour contrer l'absentéisme de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente de service (265815-0) avec le Centre local d'emploi de Shawinigan concernant l'embauche d'une ressource et l'inscription des élèves provenant d'Emploi-Québec pour la formation générale 2009-2010;

QUE, par suite, la présidente, madame Danielle Bolduc, et le directeur général, monsieur Claude Leclerc, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente FP avec
Emploi-Québec

RÉSOLUTION 277 0609 :

adultes;

CONSIDÉRANT les besoins en services complémentaires pour des élèves de la formation générale des

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de l'Énergie d'accroître la réussite de ses élèves et de donner un encadrement pour contrer l'absentéisme de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente de service (265730-0) avec le Centre local d'emploi de Shawinigan concernant l'embauche d'une ressource et l'inscription des élèves provenant d'Emploi-Québec pour la formation professionnelle 2009-2010;

QUE, par suite, la présidente, madame Danielle Bolduc, et le directeur général, monsieur Claude Leclerc, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, les résolutions ci-après décrites sont adoptées au terme des renseignements fournis par Me Serge Carpentier.

Délégations ou
représentations au
sein des
organismes
externes 2009-
2010

RÉSOLUTION 278 0609 :

commission scolaire et de ses établissements au sein de la région;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'assurer une visibilité constante de la

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est un acteur d'importance dans le développement socio-économique;

Président(e)

CONSIDÉRANT également l'importance de l'implication des commissaires :

- ✓ dans les organismes voués au développement local ou régional;
- ✓ dans les organismes qui sont en lien avec la mission de la commission scolaire dans le cadre de ses services;
- ✓ dans les organismes constituant une zone d'influence d'importance en raison des enjeux liés à ces organismes, de la tribune publique ou du rayonnement afférent;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soient autorisées, pour l'année scolaire 2009-2010, les délégations ou les représentations au sein des organismes externes décrites au document 0609-18.

Adopté unanimement

Comités internes
2009-2010

RÉSOLUTION 279 0609 :

fonctionnement;

CONSIDÉRANT que divers comités sont mis en place au sein de la commission scolaire, et ce, dans le cadre de son

CONSIDÉRANT que la désignation de représentants de la commission scolaire est, de ce fait, requise;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit adopté le document 0609-19 relatif aux représentants de la commission scolaire aux divers comités internes pour l'année 2009-2010.

Adopté unanimement

Comités de travail
de l'année en
cours 2009-2010

RÉSOLUTION 280 0609 :

cadre de son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que divers comités de travail sont mis en place au sein de la commission scolaire, et ce, dans le

CONSIDÉRANT que la désignation de représentants de la commission scolaire est, de ce fait, requise;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que soit adopté le document 0609-20 relatif aux représentants de la commission scolaire aux divers comités de travail de l'année en cours.

Adopté unanimement

Comité de
gouvernance et
d'éthique

RÉSOLUTION 281 0609 :

doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le conseil des commissaires

Président(e)

CONSIDÉRANT, en vertu du décret 92-009, adopté par le gouvernement du Québec en date du 11 février 2009, que cet article entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2009;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit institué un comité de gouvernance et d'éthique à compter du 1^{er} juillet 2009;

QUE les fonctions du comité de gouvernance et d'éthique soient :

- ✓ d'assister les commissaires, le cas échéant, dans la sélection des personnes dont les compétences ou habiletés sont jugées utiles à l'administration de la commission scolaire, aux fins de la cooptation prévue au paragraphe 3^o de l'article 143 de la *Loi sur l'instruction publique*;
- ✓ d'assister les commissaires pour l'élaboration et la mise à jour du code d'éthique et de déontologie établi en application de l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;
- ✓ de recommander aux commissaires la sélection des personnes chargées d'appliquer le code d'éthique et de déontologie établi en application de l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;
- ✓ d'assister les commissaires pour l'élaboration et la mise à jour du règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, établi en application de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;
- ✓ de recommander aux commissaires la sélection du protecteur de l'élève désigné en application de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;
- ✓ d'exécuter tout autre mandat confié par le conseil des commissaires;

QUE le comité de gouvernance et d'éthique soit composé des personnes suivantes :

- madame Danielle Bolduc, commissaire avec pour substitut monsieur Serge Lafontaine;
- madame Sylvie Dupont-Simard, commissaire;
- monsieur Réjean Gélinas, commissaire;
- madame Johanne Harvey, commissaire;
- monsieur Réal Julien, commissaire;
- madame Nicole Trudel, commissaire;
- le directeur général;
- le secrétaire général.

Adopté unanimement

Président(e)

Secrétaire

RÉSOLUTION 282 0609 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 193.1 de la
Loi sur l'instruction publique, que le conseil des
commissaires doit instituer un comité de vérification;

 CONSIDÉRANT, en vertu du décret 92-009, adopté par
le gouvernement du Québec en date du 11 février 2009, que cet article entrera en vigueur le 1^{er}
juillet 2009;

 EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis
Émond PROPOSE que soit institué un comité de vérification à compter du 1^{er} juillet 2009;

 QUE les fonctions du comité de vérification soient :

- ✓ d'assister les commissaires pour veiller à la mise en place des mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources de la commission scolaire;
- ✓ d'assister, sur une base régulière, les commissaires dans le suivi budgétaire des revenus et des dépenses afin de maintenir l'équilibre budgétaire et la répartition équitable des ressources;
- ✓ d'assister les commissaires dans la participation à l'analyse budgétaire proposée par les différents services tout en s'assurant du respect des priorités établies par le conseil des commissaires;
- ✓ d'exécuter tout autre mandat confié par le conseil des commissaires;

 QUE le comité de vérification soit composé des personnes
suivantes :

- madame Danielle Bolduc, commissaire;
- monsieur Denis Émond, commissaire;
- monsieur Alain Gervais, commissaire;
- monsieur Serge Lafontaine, commissaire;
- madame Lise Marchand, commissaire;
- madame Nicole Trudel, commissaire;
- madame Patricia Pépin, commissaire représentante du comité de parents;
- le directeur général;
- le directeur des Services des ressources financières;
- le vérificateur externe, au besoin et sur demande.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 283 0609 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 193.1 de la *Loi*
sur l'instruction publique, que le conseil des commissaires
doit instituer un comité des ressources humaines;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT, en vertu du décret 92-009, adopté par le gouvernement du Québec en date du 11 février 2009, que cet article entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2009;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit institué un comité des ressources humaines à compter du 1^{er} juillet 2009;

QUE les fonctions du comité des ressources humaines soient :

- ✓ d'assister les commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par la commission scolaire en application des articles 96.8 (directeur d'école), 110.5 (directeur de centre) et 198 (directeur général et directeur général adjoint) de la *Loi sur l'instruction publique*;
- ✓ d'exécuter tout autre mandat confié par le conseil des commissaires;

QUE le comité des ressources humaines soit composé des personnes suivantes :

- madame Danielle Bolduc, commissaire;
- monsieur Réal Julien, commissaire;
- monsieur Serge Lafontaine, commissaire;
- monsieur Mario Lebel, commissaire;
- le directeur général.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

Modification de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 284 0609 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance du conseil des commissaires soit modifié afin que l'article 12.3 *Plan quinquennal des immobilisations 2010-2015* soit déplacé pour être considéré immédiatement.

Adopté unanimement

Relativement au plan quinquennal des immobilisations 2010-2015, le directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Christian Lafrance, est invité à fournir les renseignements requis sur ce dossier. Au terme des informations reçues, il est procédé à l'adoption de ce plan.

Président(e)

RÉSOLUTION 285 0609 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a soumis une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour réaliser les travaux de construction d'un gymnase à l'école de la Tortue-des-Bois;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire n'a reçu aucune confirmation de subvention à l'intérieur du plan quinquennal des immobilisations 2009-2014 du MELS;

CONSIDÉRANT l'invitation du MELS à présenter à nouveau les demandes pour lesquelles la commission scolaire n'a pas encore obtenu de réponse;

CONSIDÉRANT que les motifs énumérés dans la résolution numéro 32 0908 adoptée le 23 septembre 2008 sont toujours pertinents;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que le projet de construction d'un gymnase à l'école de la Tortue-des-Bois soit reconsidéré à l'intérieur du plan quinquennal des immobilisations 2010-2015 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 50, il est procédé à une suspension de la séance.

RÉSOLUTION 286 0609 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 15, il est procédé à la réouverture de la séance.

RÉSOLUTION 287 0609 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À la réouverture, le départ est constaté de messieurs les commissaires Yvon Geoffroy et Marco Trottier.

Relativement aux sujets présentés par les Services des ressources financières, la résolution ci-après décrite est adoptée en suivi des renseignements fournis par monsieur Serge Trudel.

Président(e)

Secrétaire

RÉSOLUTION 288 0609 :

Financement-Québec;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de l'Énergie désire mettre en place une marge de crédit auprès de

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser cette marge de crédit et d'approuver les conditions et modalités des emprunts à être effectués en vertu de celle-ci;

ATTENDU QUE cette marge de crédit et le montant des emprunts à être effectué en vertu de celle-ci doivent être autorisés par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.1) et à la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001);

ATTENDU QUE, conformément au Règlement sur les emprunts effectués par un organisme, adopté en vertu de la Loi sur l'administration financière, l'autorisation de la ministre des Finances n'est pas requise pour mettre en place la présente marge de crédit puisque les emprunts seront contractés auprès de Financement-Québec;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE:

1. D'autoriser la Commission scolaire de l'Énergie à mettre en place une marge de crédit auprès de Financement-Québec, sous réserve des autorisations requises de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et à cet effet, à conclure une convention de marge de crédit, dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le tout aux conditions suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts à être contractés en vertu de la marge de crédit sera celui déterminé conformément à l'article 6 de la convention de marge de crédit ci-annexée, le tout en conformité au décret n° 238-2000 du 8 mars 2000 concernant les critères de fixation de taux d'intérêt des emprunts consentis par Financement-Québec, déterminés par le gouvernement;
 - b) le montant des emprunts à être contractés en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder, en monnaie légale du Canada, l'encours maximal autorisé de temps à autre par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
2. QU'aux fins de constater chaque transaction d'emprunt ou de remboursement de capital ou d'intérêt effectuée aux termes de la marge de crédit, la Commission scolaire de l'Énergie soit autorisée à remettre à Financement-Québec une Confirmation de transaction, dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
3. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1b), il ne soit tenu compte que le solde des emprunts en cours et non encore remboursé;

Président(e)

4. QUE le projet de convention de marge de crédit et le projet de Confirmation de transaction ci-annexé soient approuvés et que le directeur des Finances Serge Trudel, le régisseur Gaétan Leclerc, ou le coordonnateur Sylvain Pellerin de la Commission scolaire de l'Énergie, soit autorisé, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, à signer la convention de marge de crédit et à signer toute Confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes de la marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet à la présente marge de crédit.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer fournit alors des informations sur chacun des dossiers et des résolutions sont successivement adoptées.

Plan d'effectifs des services directs aux élèves 2009-2010

RÉSOLUTION 289 0609 : CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions liant applicables au personnel de soutien, que la commission scolaire doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2009-2010;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit adopté le plan d'effectifs des services directs aux élèves pour l'année scolaire 2009-2010, décrit au document 0609-21.

Adopté unanimement

Mises à pied

RÉSOLUTION 290 0609 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont épuisé les bénéfices d'assurance salaire de 104 semaines;

CONSIDÉRANT que la clause 7-5.00 des dispositions liant prévoit la mise à pied pour une incapacité physique partielle permanente;

CONSIDÉRANT, selon les rapports médicaux, que ces personnes salariées sont inaptes au travail;

CONSIDÉRANT l'étude de chacun des dossiers concernés et la recommandation des Services des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, madame commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que soient mises à pied, au 30 juin 2009, les personnes salariées identifiées au document 0609-22.

Adopté unanimement

Président(e)

Fin d'emploi

RÉSOLUTION 291 0609 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont épuisé les bénéfices d'assurance salaire de 104 semaines;

CONSIDÉRANT, selon les rapports médicaux, que ces personnes salariées sont inaptes au travail;

CONSIDÉRANT l'étude de chacun des dossiers concernés et la recommandation des Services des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que soient mis fin, au 30 juin 2009, au lien d'emploi des personnes salariées identifiées au document 0609-23.

Adopté unanimement

Résiliation
d'engagement

RÉSOLUTION 292 0609 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a épuisé les bénéfices d'assurance salaire de 104 semaines;

CONSIDÉRANT que ce membre a également épuisé tous les bénéfices reliés aux dispositions liant;

CONSIDÉRANT, selon les rapports médicaux, que cette personne salariée est inapte au travail;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier concerné et la recommandation des Services des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit résilié, au 30 juin 2009, l'engagement de la personne identifiée au document 0609-24.

Adopté unanimement

Ouverture de poste

RÉSOLUTION 293 0609 :

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de la commission scolaire pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT que les dispositions liant applicables au personnel de soutien permettent la création de poste;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE la création d'un poste de surveillant d'élèves, poste régulier à temps complet à caractère cyclique de 30 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, pour l'année scolaire 2009-2010.

Adopté unanimement

Président(e)

QUE le contrat de service alimentaire de l'école secondaire Champagnat soit reconduit jusqu'en 2011 avec madame Élisabeth Collins.

Adopté unanimement

Coût des repas
2009-2010

RÉSOLUTION 296 0609 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a adopté en 2007-2008 une politique en matière de saine alimentation dans le cadre du Programme Virage santé à l'école;

CONSIDÉRANT que les concessionnaires des services alimentaires des écoles secondaires ont accepté les modifications proposées à savoir : offrir une alimentation variée et privilégier les aliments de bonne valeur nutritive tout en éliminant les aliments à faible valeur nutritive;

CONSIDÉRANT les augmentations des prix en général du panier alimentaire ainsi que la hausse du salaire minimum;

CONSIDÉRANT les demandes de majoration du prix du repas de la part des 3 concessionnaires pour l'année scolaire 2009-2010;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE l'acceptation de majoration des coûts des repas pour l'année scolaire 2009-2010 à savoir :

Concessionnaire	Écoles	Coût du repas 2008-2009	Coût prévu du repas 2009-2010
Aramark Québec Inc.	des Chutes du Rocher Val-Mauricie	3,40 \$	3,50 \$
Aramark Québec Inc.	C.E.A. du Saint-Maurice	4,20 \$	4,25 \$
Buffet Nico	Paul-Le Jeune	3,40 \$	3,50 \$
Élisabeth Collins	Champagnat	3,30 \$	3,35 \$

Adopté unanimement

Modification –
Bail Cité des Mots

RÉSOLUTION 297 0609 : CONSIDÉRANT que l'organisme « La Cité des Mots » occupe des espaces en location à l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud selon un bail conclu avec la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que l'organisme a signifié son intention de reconduire le bail pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010;

Président(e)

CONSIDÉRANT en accord avec le bail, que le loyer est indexé annuellement au 1^{er} juillet selon l'indice global des prix à la consommation (IPC) des douze (12) derniers mois;

CONSIDÉRANT que l'organisme a présenté, le 29 avril 2009, une demande à la Commission scolaire de l'Énergie pour obtenir une réduction du coût de location;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le coût de location facturé à l'organisme « La Cité des Mots » ne soit pas indexé au 1^{er} juillet 2009 selon l'indice global des prix à la consommation (IPC), et que les mensualités demeurent les mêmes que celles de l'année 2008-2009.

Adopté majoritairement

À 22 h 45, les sujets de l'ordre du jour étant complété, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 298 0609 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire